



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE
POUR OU CONTRE L'ENCADREMENT LÉGAL DE L'ENDETTEMENT
CHEZ LES 25 ANS ET MOINS ?**

Montréal, le 4 avril 2013 – Ce vendredi 5 avril à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les vendredis à 19 h sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : *Pour ou contre l'encadrement légal de l'endettement chez les 25 ans et moins ?*

Les équipes : L'équipe formée par Mathieu Harnois-Blouin, Colin Pratte, et Axel Fournier, de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, affronte l'équipe Hollywood Saguenay, formée par Jean-Christophe Guern et Samuel Tremblay de l'Université de Montréal.

L'animateur : Mathieu Bock-Coté

L'invitée-expert : Madame Julia Posca, chercheure à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

Les membres du jury : M^e Marco Labrie, Ad. E., avocat criminaliste et bâtonnier de Longueuil (2009-2010), Isabelle Jalliffier-Venne, co-présidente de la SUCDI (Société Universitaire de Débats Inter-collégiaux).

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le Journal de Montréal et le magazine juridique Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

L'endettement des jeunes est une préoccupation tant pour les parents que pour les organismes de protection des droits des consommateurs et, ultimement, pour le gouvernement.

En juin 2011, l'ancien ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, présentait le projet de loi no. 24, la *Loi visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation*, qui n'a jamais été adopté en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale le 1^{er} août 2012.

L'une des dispositions particulièrement intéressante du projet de loi 24 se retrouve à l'article 75 : (...) *Aucun commerçant ne peut conclure un contrat de crédit variable avec un consommateur qui est un mineur non émancipé sans l'autorisation écrite d'un titulaire de l'autorité parentale.*

Bien que le crédit variable soit encore aujourd'hui accessible aux mineurs, les institutions financières hésitent à leur accorder une carte de crédit sans garantie, comme un cautionnement ou une co-détention du compte avec un majeur. Or, les problèmes d'endettement outrepassent la minorité et semblent endémiques chez les jeunes consommateurs dans la vingtaine. D'ailleurs, les conséquences peuvent être désastreuses tant sur les plans financier que personnel. À titre d'exemple, le nombre de faillites chez les 15 à 24 ans a doublé entre 1987 et 2011.

Issus d'une étude menée par trois chercheurs de l'Université Laval en 2004, quelques constats méritent d'être soulignés. Ils sont ici résumés par la Coalition des associations de consommateurs du Québec :

- *Plus de trois personnes interrogées sur quatre (76 %) ont une dette s'élevant en moyenne à 17 705 \$ (incluant les prêts hypothécaire et étudiant). Les personnes endettées interrogées cumulent en moyenne 2,2 dettes différentes. Leur dette à la consommation s'élève en moyenne à 5 814 \$.*
- *Le ratio d'endettement à la consommation (endettement à la consommation / revenu personnel) pour les sujets ayant un revenu de plus de 5 000 \$ varie entre 0,21 et 0,46. Ce ratio décroît à mesure que le revenu s'élève. La dette à la consommation la plus importante est la dette sur marge de crédit avec 25 % des jeunes endettés déclarant un montant moyen de 4 220 \$.*
- *Par ailleurs, près de 75 % des personnes interrogées détiennent au moins une carte de crédit avec une moyenne de 1,9 carte par détenteur et 37 % disposent d'une marge de crédit.*

Pour certains, l'endettement des jeunes doit être contrôlé législativement. En bloquant l'accès au crédit, l'endettement sera limité à sa source même. Pour d'autres, le problème n'est pas tant l'accès au crédit que la déficience de l'éducation financière. Aux États-Unis, une étude suggère que les étudiants universitaires les plus endettés sont les plus ignorants des conséquences que peuvent avoir leurs dettes d'études.

Dans le cadre du débat, on souhaite soulever la question d'un éventuel encadrement légal de l'endettement chez les jeunes de 25 ans et moins. À titre d'exemples, voici quelques mesures légales envisagées :

- une limite maximale de crédit variable plus faible (par exemple, 1 000 \$ par carte de crédit ou par marge de crédit);
- un nombre maximal de cartes de crédit autorisé par personne;
- une limite maximale d'emprunt pour une certaine période (jour, semaine, mois);
- l'obligation de faire un budget auprès de l'institution financière qui accorde du crédit variable (carte ou marge);
- un cours de gestion du budget et de compréhension du crédit obligatoire avant d'être autorisé à détenir une carte ou marge de crédit.

Dans tous les cas, le débat portera sur la problématique des dettes personnelles et non sur des dettes d'entreprises.

Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** :

CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio du rez-de-chaussée

Pour connaître les détails de l'émission et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez **Droit de Cité** sur www.facebook.com/droitcité

Donnez votre opinion sur : blogues.journaldemontreal.com/droitdecite/

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur

Coordonnatrice des communications
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Sarah-Geneviève Perreault

Responsable des communications
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
communication@cibl1015.com

Éliane Scofield

Responsable des communications
Clinique juridique Juripop
(438) 777-7978
escofield@juripop.org



Facebook

www.facebook.com/DroitCite



Twitter

@DroitCite